



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

08 AVR. 2022

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 29 mars 2022 (convocation du 16 mars 2022)**

Aujourd'hui vingt neuf mars deux mille vingt deux à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Stéphane MARI, Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Olivier ESCOTS à Mme Béatrice de FRANÇOIS.

La séance est ouverte

AFFAIRE 2022/02/12P

**MARCHE N° 2021TVX026 TRAVAUX DE REFECTION DE
L'ÉTANCHEITE DU TOIT TERRASSE DU PARC DE
STATIONNEMENT CENTRE COMMERCIAL MERIADECK :
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu le code général de collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique

La présente délibération concerne la réalisation de la 3^{ème} et dernière phase des travaux d'étanchéité du toit terrasse du parc centre commercial Mériadeck pour laquelle une consultation sous forme d'une procédure adaptée a été lancée le 20/12/2021 afin de désigner les entrepreneurs chargés de réaliser ces prestations.

La consultation est divisée en trois lots pour un montant estimé à 2 270 000 € HT :

- lot 00 : désamiantage,
- lot 01 : protection lourde – étanchéité,
- lot 02 : signalétique – peinture.

A la date de dépôt des offres le 28/01/2022, 3 entreprises ont candidaté pour le lot 00, 2 pour le lot 01 et 2 pour le lot 02.

A la suite de l'analyse des offres, il est proposé d'attribuer ces 3 lots aux entreprises suivantes ayant présenté des offres conformes et économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement :

- désamiantage : DFD pour un montant de 26 220 € HT,
- protection lourde – étanchéité : EIFFAGE-ETANDEX pour un montant de 1 920 000 € HT,
- signalétique – peinture : ETANDEX pour un montant de 115 000 € HT.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à :

- **signer les marchés dans la limite des montants visés ci-dessus,**
- **inscrire les crédits budgétaires nécessaires à ces marchés sur les budgets de l'exercice en cours à l'article 61521 du chapitre 011,**
- **signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces marchés y compris les actes modificatifs inférieurs à 5 % de leur montant initial.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 29 mars 2022

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT